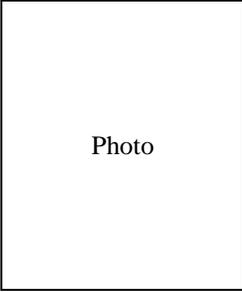




Comité de jumelage Trébeurden Newton Ferrers & Noss Mayo  
Abondement de bourse à projet au Royaume Uni.

ETAT CIVIL :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Nationalité : .....  
Adresse : .....  
.....  
Téléphone(s) : .....  
Mail : .....  
ÉTABLISSEMENT D'ETUDES ou APPRENTISSAGE: .....  
CYCLE ET NIVEAU DE FORMATION : .....  
STAGES PRECEDEMMENT EFFECTUES OU PROJETS déjà réalisés par le bénéficiaire, avec quelle école/structure/association  
.....  
.....  
INTITULE, DATES ET DUREE DU PROJET : .....  
.....  
.....  
VILLES ETRANGERES DU PROJET : .....



PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Un dossier de 6 à 10 pages
- La convention de projet ou un courrier de votre établissement ou employeur ou famille d'accueil ou lieu d'activité, toute lettre de soutien ou d'accord des partenaires de votre projet
- L'engagement ci-dessous à rendre signé

Nb : La décision d'accorder une aide financière appartient à la commission bourse à projets de Trébeurden pour la subvention qu'elle peut accorder et au conseil d'administration du jumelage pour l'abondement qu'il peut attribuer. Leurs représentants se réunissent en fonction des demandes pour débattre des bourses à projet de la commune et de l'abondement du jumelage. Les modalités d'attribution de celles-ci sont décrites dans le règlement joint.

---

ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE :

Le bénéficiaire qui sollicite une aide financière atteste sur l'honneur de la véracité des informations qu'il a fournies. Toute erreur ou information fautive pourra entraîner un rejet ou une annulation pure et simple de la candidature. De plus, celui-ci s'engage à effectuer un suivi auprès du comité et de la commission en lui procurant un compte-rendu d'activités en double exemplaire, ainsi qu'un double d'un éventuel rapport de projet, au plus tard dans les deux mois suivant le retour en France.

Il s'engage également à respecter la charte d'engagement fournie avec ce dossier, et à la retourner signée avec cette présente demande, ainsi qu'à se rendre disponible pour une rencontre avec les représentants de la commission bourse à projets et du comité pour préparer la présentation publique du compte-rendu d'activité.

Il sera demandé au retour, au moins une fois, de présenter, en personne, le projet à des publics potentiellement intéressés, sélectionnés par la commission et le comité.

Trébeurden,  
Le

Mention « Lu et approuvé » suivie de la signature :



Comité de jumelage Trébeurden Newton Ferrers & Noss Mayo  
Abondement de bourse à projet au Royaume Uni.

Préambule

La ville de Trébeurden provisionne chaque année une subvention destinée à soutenir des projets de jeunes Trébeurdinains en France, dans des pays étrangers, notamment en Europe.

Le comité de jumelage a décidé d'abonder cette démarche en attribuant une bourse complémentaire pour des destinations vers le Royaume Uni.

Les bourses de jumelage peuvent intéresser tous les secteurs d'activités et ne sont pas limités aux seuls échanges universitaires. Ces bourses doivent permettre la réalisation d'un projet personnel ou d'initier un projet collectif.

Article 1 : Conditions de résidence et d'âge

Pour bénéficier d'une bourse, il faut être résident à Trébeurden.

Il faut être âgé de 18 à 25 ans lors de la réalisation du projet pour pouvoir prétendre à l'abondement de la part du comité de jumelage.

La demande soumise par un mineur alors que le projet doit se réaliser après l'âge de 18 ans doit être accompagnée d'une autorisation écrite, parentale ou du représentant légal.

Article 2 : Montant de bourses

-Le montant maximum de l'abondement par le Comité est de 300 €.

-Une limite financière de bourses a été fixée par le Conseil municipal et le Comité de jumelage, pour un exercice budgétaire, chaque année, les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée, si cette limite est atteinte, les demandes seront refusées ou ajournées.

Article 3 : Constitution du dossier

Les formulaires de demandes de bourses sont à retirer au service Enfance et Jeunesse en mairie de Trébeurden. Le dossier comprend, en double exemplaire

- fiche de demande reprenant l'état civil du demandeur
- justificatif de résidence
- dossier de présentation
- engagement d'un rapport écrit remis aux représentants de la commission et du comité en double exemplaire dans les 2 mois suivant le retour

Article 4 : Modalités d'examen des demandes

Une commission d'examen des demandes de bourses en présence des membres de la commission bourse à projet et de représentants du comité de jumelage se réunit au plus tôt, dans le mois après le dépôt du dossier.

La commission bourse à projet est la seule à décider de l'attribution ou non d'une subvention et se réserve la possibilité de demander des informations complémentaires.

Le conseil d'administration du jumelage est le seul à décider de l'attribution ou non de la bourse, dans le cadre d'un abondement et se réserve la possibilité de demander des informations complémentaires.

Article 5 : Modalités de versement de l'abondement par le comité de jumelage

Il sera versée en deux temps :

50% à l'acceptation du dossier, 50 % à réception du rapport en double exemplaire dans un délai de deux mois après le retour. Passé ce délai, le premier versement de 50 % devra être restitué.

Article 6 : Publicité

La commune et le comité de jumelage assurent la publicité sur ces bourses auprès du public potentiel.

Article 7 : Clause de sauvegarde

Le conseil municipal pour sa bourse, et le conseil d'administration du jumelage pour son abondement, restent libres d'attribuer des bourses dans des conditions ne rentrant pas exactement dans le cadre du présent règlement.

Ils seront seuls juges de l'intérêt des projets présentés.

Article 8 :

Le présent règlement a été approuvé par le Conseil d'Administration du Comité de jumelage dans le cadre de son abondement possible à des projets de jeunes en partenariat avec la bourse à projets de la commune de Trébeurden.



## AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE

Un dossier de 6 à 10 pages présentant le projet dans sa durée, ses orientations, son budget, ses objectifs, les retombées dans la ville étrangère et à Trébeurden...

Deux parties constituent le dossier de demande de bourse :

- Une partie technique.
- Une partie personnelle.

La partie technique :

- Présentation du pays et de la ville d'accueil.
- Contexte par rapport au domaine d'action du projet : situation actuelle dans le pays du projet.
- Si des projets ont préalablement été effectués par d'autres Trébeurdinains dans cette même ville ou région, présentation succincte de ceux-ci et de leurs objectifs.
- Date de début et de fin.
- Structure du projet: présentation et fonctionnement.
- Objectifs du projet et mission mise en œuvre.
- Retombées prévues du projet dans la structure à l'étranger et à Trébeurden.
- Partenaires à Trébeurden et dans la ville du projet (rencontrés et/ou contactés).
- Bibliographie utilisée pour la compréhension de la culture du pays d'accueil.
- Budget prévisionnel.

La partie personnelle :

- Motivation pour effectuer ce projet dans ce pays et cette ville.
- Votre vision et vos connaissances du pays d'accueil (culture, mode de vie, us et coutume,...).
- Vos appréhensions.
- Vos attentes par rapport à ce projet.

## CONSTITUTION D'UNE RESTITUTION DE RETOUR DE PROJET

Une restitution à remettre dans les 2 mois de votre retour de projet. Vous pourrez également nous remettre votre rapport de projet sous format informatique ou multimédia, afin qu'il puisse être consulté en ligne par les futurs demandeurs de bourses.

La partie technique :

- Rappel des objectifs initiaux du projet.
- Est-ce que ces objectifs ont été réalisés ? Difficultés rencontrées et réactions face à cela.
- Réalisation du projet : missions et activités, rôle dans la structure,...
- Les retombées de votre projet par rapport à la structure, ce que vous avez apporté.

La partie personnelle :

- Votre analyse personnelle suite à ce projet :
- Bilan par rapport à vos motivations de départ
- Ce projet a-t-il répondu à vos attentes initiales ?
- Quelle est votre vision à présent ?
- Vos appréhensions sont-elles toujours les mêmes ?
- Difficultés rencontrées.
- Bilan global.
- Suites envisagées.